

Zeitschrift: Freiburger Zeitschrift für Philosophie und Theologie = Revue philosophique et théologique de Fribourg = Rivista filosofica e teologica di Friburgo = Review of philosophy and theology of Fribourg

Band: 59 (2012)

Heft: 2

Artikel: Nicole Oresme et l'élaboration d'une science pour les laïcs, entre esbatement et contemplation

Autor: Grellard, Christophe

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-760572>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nicole Oresme et l'élaboration d'une science pour les laïcs, entre esbatement et contemplation

Nicole Oresme occupe un statut singulier dans l'histoire de la scolastique, par ses compétences en mathématiques autant que par l'ampleur de son œuvre en langue vernaculaire. Il est l'un des principaux traducteurs de Charles V et, à la différence des autres traducteurs actifs autour de ce souverain, une partie de son œuvre en français ne répond pas directement à une commande royale¹. En outre, une partie de cette œuvre est composée de textes spéculatifs dont on se demande encore quelle compréhension un public non universitaire pouvait en avoir. La simple lecture cursive de ces textes permet, en effet, de se rendre compte que le but de Nicole Oresme n'est pas la vulgarisation, au sens d'une simplification du savoir scolastique, à la manière de ce que l'on peut lire dans un texte comme *Placides et Timeo*². Les commentateurs ont déjà noté que, par rapport à ses œuvres scolastiques, Oresme fait assez peu de concessions tant sur le fond que sur la forme. En même temps, le clerc normand cherche bien à adapter sous une autre forme son savoir scolastique. Il est donc nécessaire de s'interroger sur le sens de cette démarche. Si l'on admet que tout savoir est pris dans la trame des enjeux de pouvoir, et contribue à la production de normes³, il faut se demander quelles sont les relations entre savoir et pouvoir à l'œuvre dans les textes vernaculaires spéculatifs produits par Oresme. Pour cela, il faut identifier le destinataire de ces textes. Écrire la science en français revient, semble-t-il, à dépasser ou à nuancer, au moins au niveau théorique, la distinction entre clercs et laïcs. Or, un tel geste n'est pas évident pour un universitaire pétri d'idéal philosophique élitiste. Mais écrire la science en français vise aussi à promouvoir un certain mo-

¹ Il s'agit du *Livre de divinacions* (COOPLAND, George William: *Nicole Oresme and the Astrologers. A Study of his Livre de Divinacions*. Cambridge: Harvard University Press 1952) et du *Traité de l'espère* (*Maistre Nicole Oresme. Traité de l'espère*. Critically edited by MCCARTY, Lillian. PhD dissertation: University of Toronto 1943), si on laisse de côté la traduction, en 1358, du *De moneta* (*Traictie de la première inventions des Monnoies*. Texte latin et traduction française publiés et annotés par WOLOWSKI, Louis. Slatkine Reprints: Genève 1976).

² *Placides et Timéo ou li Secrés as philosophes*. Edition critique avec introduction et notes de THOMASSET, Claude. Genève: Paris 1980. Sur ce texte, voir IMBACH, Ruedi: *Dante, la philosophie et les laïcs*. Friborg: Editions universitaires de Fribourg 1996, 59–62.

³ Voir par exemple, FOUCAULT, Michel: *La vérité et les formes juridiques*, in: *Dits et Ecrits*. I. Paris: Gallimard 1994, 1421–1456.

dèle éducatif au sein de la société⁴. C'est le sens de cette importation de la science dans le monde laïc que l'on va tenter de comprendre ici.

LES LAÏCS ET LA SCIENCE : EXCLUSION OU MIXITÉ ?

Comme R. Imbach l'a rappelé dans son étude pionnière sur le statut des laïcs dans la philosophie médiévale, la question du destinataire d'un texte est une question cruciale pour en comprendre le sens et la nature⁵. Or, cette question du destinataire a été traitée par Nicole Oresme, à la fois dans son œuvre scolastique et dans son œuvre en langue vulgaire. L'examen de ces deux types d'œuvre permet de mettre en évidence une évolution de sa part, qui rend compte de son projet intellectuel et de la nature de la science qu'il destine aux laïcs.

L'élitisme universitaire d'un clerc scolastique

Dès les années 1340, Oresme, de façon assez classique, se demande au début de son commentaire du *De anima* si la science doit être comptée au titre des biens. A cette occasion, il divise les sciences en spéculatives et pratiques, celles-ci se subdivisant à leur tour en pratiques et naturelles (médecine et alchimie), pratiques et morales (l'éthique), mécaniques (architecture et cordonnerie), et auxiliaire ou instrumentale (*adminiculativa*, qui renvoie au statut d'*organon* de la logique)⁶. A partir de cette distinction, Oresme pose clairement la question du destinataire et introduit une sorte de division du travail intellectuel et du destinataire des sciences spéculatives :

Il y a donc une première conclusion : il n'est ni bon ni expédient pour la communauté que tous pratiquent les sciences spéculatives et soient philosophes. On le prouve en premier lieu parce que ce n'est pas vraiment possible, et tous ne sont pas naturellement aptes à ceci. En second lieu, ce ne serait pas utile, puisque en vue de la communauté humaine ou politique, il est requis que certains vaquent ou s'adonnent à d'autres arts et d'autres activités. [...] Troisième conclusion : il convient au plus haut point à la commu-

⁴ Voir LUSIGNAN, Serge : *Parler vulgairement. Les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*. Paris : Vrin 1987, 154-166. A partir d'une analyse du prologue du *Livre de Ethiques*, Serge Lusignan met en évidence ce qu'il appelle une philosophie de la culture chez Oresme. Ce dernier, en reprenant le thème de la *translatio studii*, promeut à la fois le français comme langue scientifique, mais défend aussi l'union des clercs et des chevaliers à la cour de France. Voir aussi MARMURSZTEJN, Elsa : *Nicole Oresme et la vulgarisation de la Politique d'Aristote au XIV^e siècle*, in : BRIGUGLIA, Gianluca/RICKLIN, Thomas (éd.) : *Thinking Politics in the Vernacular from the Middle Ages to the Renaissance*. Fribourg : Academic Press 2011, 103-128.

⁵ IMBACH : *Dante*, 6-8 ; 76-78.

⁶ Pour une mise en perspective, voir WEIJERS, Olga : *Le maniement du savoir. Pratiques intellectuelles à l'époque des premières universités (XIII^e-XIV^e siècles)*. Turnhout : Brepols 1996, 187-200.

nauté qu'il y ait des hommes spéculatifs, et d'autres qui pratiquent les autres arts. Bien plus, les spéculatifs, comme le veut Aristote, doivent être honorés davantage que les autres, comme c'est manifeste au sixième livre de l'*Ethique*.⁷

A ce moment, Oresme exclut les laïcs de la pratique de la philosophie, c'est-à-dire des sciences spéculatives. On retrouve l'élitisme intellectuel traditionnel des artiens fondé à la fois sur l'idée d'une inégalité cognitive de fait entre les hommes qui ne sont pas tous aptes à la spéculation, et sur l'élaboration progressive d'un statut social du clerc philosophe. A cet argument de l'aptitude s'ajoute cependant l'argument de l'utilité : il n'est pas utile, et même il serait néfaste, pour la communauté politique que tous s'adonnent à la spéculation. Oresme réaffirme donc la supériorité de la théorie sur la pratique (et donc la supériorité de ceux qui s'adonnent à la spéculation), mais tout en préservant le caractère honorable des sciences pratiques. Il est suffisant que chacun perfectionne une science en particulier, puisque la connaissance du vrai est une condition de la félicité, mais il n'est ni utile ni nécessaire de pratiquer l'ensemble des sciences. Ce type de débat est récurrent à l'époque, et il est intéressant de comparer la position d'Oresme avec celle de l'auteur de la *prima lectura* du *De anima* dont l'attribution à Buridan fait débat⁸. La proximité avec Oresme est frappante : on retrouve en particulier cette idée que tous ne doivent pas s'adonner à la spéculation. Mais, outre que cet auteur insiste davantage sur la division du travail au sein de la société, il se distingue d'Oresme par le statut réservé au prince. Il défend, en effet, l'idée que la possession de toutes les sciences est bonne pour tous les hommes, puisque cela contribue à perfectionner l'intellect, mais il exclut en revanche que cette science soit mise en pratique : c'est bien le fait de s'adonner à une science qui est refusé. Ainsi, le roi peut légitimement posséder la science de la cordonnerie, à condition de ne pas se faire cordonnier :

Ainsi, il est bon pour le roi de France d'avoir la science de fabriquer des chaussures, car il en parfait son intelligence, mais il ne serait pas bon pour lui de s'adonner à cette science, à savoir fabriquer des chaussures, car alors il

⁷ Nicole ORESME : *Expositio et Quaestiones in De anima*. Éd. PATAR, Benoît. Paris : Editions de l'Institut supérieur de Philosophie 1995, L. I, q. 2, 103, 70-104, 95 : « Tunc est prima conclusio quod non est bonum nec expediens communitati quod omnes sciant scientias speculativas et sint philosophi. Probatur primo, quia hoc non est bene possibile, nec omnes sunt ad hoc apti nati. Secundo nec esset utile, quia propter communitatem humanam vel politicam requiritur quod alii vacent vel intendant aliis artibus et aliis negotiis. [...] Tertia conclusio quod communitati summe expedit quod sint aliqui homines speculativi, et ita etiam de aliis artibus ; immo speculativi, ut vult Aristoteles, sunt prae aliis honorandi, ut patet VI° *Ethicorum*. »

⁸ Voir Jean BURIDAN : *Le Traité de l'âme de Jean Buridan (de prima lectura)*. éd. PATAR, Benoît. Louvain-la-Neuve : Editions de l'institut de philosophie 1991, L. I, q. 2, 172-178.

serait soustrait par ce travail à d'autres occupations meilleurs, à savoir le gouvernement du royaume.⁹

A l'inverse, Oresme ne fait pas cette distinction entre posséder une science et la pratiquer, et il rejette, par conséquent, l'idée que le roi pourrait avoir la science du cordonnier. Le roi ne peut posséder et pratiquer que les sciences utiles à la communauté, c'est-à-dire les sciences morales et politiques :

Il y a, alors, une quatrième conclusion plus spécifiquement, à savoir que toute connaissance de la vérité est bonne pour tout homme de bien. C'est immédiatement évident puisque la connaissance de la vérité est une perfection de la faculté intellectuelle ; bien plus, la félicité humaine consiste dans ce type de connaissance qui porte sur l'objet le plus parfait, comme c'est évident dans le dixième livre de l'*Ethique*. Néanmoins, en précisant l'article, il ne faut pas qu'un homme étudie n'importe quelle connaissance du vrai, ni n'importe quelle science ou n'importe quel art, puisqu'il n'est pas possible de savoir tous les arts et toute vérité, comme le dit Aristote au premier livre de la *Politique* : la nature n'a pas fait l'homme semblable au glaive delphique, qui est un glaive utile à divers genres d'opérations. Et c'est pourquoi un homme doit renoncer à étudier chaque science, afin de s'accomplir dans les meilleurs d'entre elles. Par exemple, un roi ne doit pas étudier en vue de savoir faire des chaussures.¹⁰

A l'époque où il est universitaire, Oresme reprend donc des positions assez classiques pour son milieu, qui fait de la connaissance du vrai un bien au sens absolu, en réservant la spéculation proprement dite aux seuls spécialistes de l'université et en concédant aux laïcs les sciences pratiques morales et les arts mécaniques. Cette division du travail repose sur une hiérarchie des sciences qui place le clerc en position de supériorité à l'égard du laïc. De fait, la spéculation est un bien de façon absolue, tandis que les

⁹ BURIDAN : *Traité de l'âme*, L. I, q. 2, 176-177 : « Unde bonum esset regi Franciae habere scientiam faciendi solutares, nam ex hoc intellectus eius perficeretur, sed tamen non esset sibi bonum ut illi scientiae insisteret, scilicet quod faceret sotulares, nam ex hoc ab aliis melioribus operibus traheretur, scilicet a regimine sui regni. » ; traduction dans Jean BURIDAN : *Commentaire et Questions sur le Traité de l'âme*. Introduction, traduction et notes de PATAR, Benoît. Longueil : Presses philosophiques 2004, 467.

¹⁰ ORESME : *Quaestiones in De anima* I, 2, 104, 96-107 : « Tunc magis specialiter sit quarta conclusio quod cuilibet bono viro quaelibet cognitio veritatis est bona. Patet statim quia cognitio veritatis est perfectio potentiae intellectivae; immo humana felicitas consistit in huiusmodi cognitione circa perfectissimum obiectum, ut patet in X Ethicorum. Verumtamen, dearticulando, non oportet hominem studere in qualibet cognitione veritatis nec in qualibet scientia vel arte, quia non est possibile aliquem scire omnes artes et omnem veritatem, ut dicit Aristoteles in I Politicae quod natura non facit hominem similem gladio delphico, qui gladius est utilis ad diversa genera operationum. Et ideo homo debet dimittere studere in quibusdam scientiis ut perficiatur in melioribus ut rex non debet studere ut sciret facere sotulares ».

sciences pratiques sont honorables en raison de leur utilité¹¹. Cette hiérarchisation des clercs et des laïcs est solidaire d'une classification et d'une hiérarchie des sciences en fonction de la nature de leur objet et de leurs méthodes, classification qui conduit à porter au sommet des sciences spéculatives non seulement la métaphysique mais aussi l'astrologie ou science du ciel¹². Les critères qui permettent de distinguer ainsi ce type de spéculation tient à la fois à la nature de l'objet et au statut épistémique de la science concernée, toute chose qui renvoie l'éthique à sa dimension immédiatement pratique, et à son lien indépassable avec la contingence et l'incertitude.

Le tournant vernaculaire

Après les années 1360, on peut considérer que l'œuvre oresmienne connaît un tournant vernaculaire. Même s'il continue à produire un ensemble de textes en latin (notamment des *quodlibeta*), une partie de sa production intellectuelle se fait désormais en français (et même la totalité après 1370). Il est difficile d'expliquer ce tournant relativement singulier pour un universitaire qui partage tous les habitus de sa classe sociale, et en particulier l'adhésion au latin comme langue exclusive de la science¹³. Le premier point qu'il faut noter, c'est qu'Oresme appartient à ce groupe d'universitaires qui prennent part au mouvement réformateur de 1357. L'appartenance d'Oresme au collège de Navarre n'est peut-être pas étrangère à ce parti-pris puisque le mouvement est alors très largement pro-navarrais. Néanmoins, après les événements liés à l'échec de la Révolution d'Etienne Marcel, les universitaires, dont Oresme, se rallient au parti royal¹⁴. Ce premier contact avec les laïcs se concrétise par l'adaptation en français du *De moneta*, en 1358, qui indique, indubitablement, une volonté de toucher un plus large public, et en particulier le public concerné par la science des monnaies. Pour autant, une telle attitude est encore cohérente avec les positions exposées dans le cadre scolastique, puisque l'on reste dans le cadre

¹¹ ORESME : *Quaestiones in De anima* I, 2, p. 105, 44-51 : « Tunc prima conclusio quod omnis speculatio veritatis, et maxime circa nobilissimum obiectum, est bonum simpliciter honorabile. Et non est utile nisi secunda intentione, quia non valet ad speculationem meliorem quamvis valeat ad aliqua alia. Secunda conclusio est quod scientiae practicae etiam sunt honorabiles et cum hoc sunt utiles prima intentione quia tales sunt propter opus, quia finis practicae est opus, ut dicitur II Metaphysicae ».

¹² Voir Nicole ORESME : *Quaestiones de Caelo*. Ed. KREN, Claudia. PhD Dissertation : University of Wisconsin, 1965, L. I, q. 1, 7 : « Dico quod in summa videtur habere sex condiciones precipuas in quibus precellit multas alias scientias et quibus redditur commendabilis. Est enim magna, nobilis, certa, utilis, pulchra, desiderabilis et secundum hoc possunt esse sex conclusiones ».

¹³ A titre de comparaison, voir l'analyse de la position de Gilles de Rome, représentative de la vulgate universitaire, dans LUSIGNAN : *Parler vulgairement*, 43-44.

¹⁴ Sur ce point, voir CAZELLES, Raymond : *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*. Genève : Droz 1982.

des sciences pratiques licites au laïc. De même, la traduction, entre 1370 et 1374 de l'*Ethique*, de la *Politique* et des *Economiques*, en réponse à une commande de Charles V, s'inscrit encore dans le cadre d'une diffusion des « sciences mondaines » légitimes pour le laïc. La situation est déjà plus compliquée avec le *Livre de divinacions* (vers 1366) et le *Traité de l'espère* (vers 1368) qui, non seulement ne relèvent plus de ces sciences pratiques, mais en outre ne semblent répondre à aucune commande. On peut, certes, supposer que ces deux ouvrages répondent au désir du clerc de façonner les goûts de son souverain, et de l'éloigner de son attrait connu pour l'astrologie divinatoire. Cet aspect de l'ouvrage est nettement souligné dans le prologue du *Livre de divinacions* : il s'agit de montrer que l'art divinatoire est chose « plus perilleuse a personne d'estat comme sont princes et seigneurs auxquels appartient le gouvernement publique »¹⁵. Mais on peut aussi rapprocher cette production d'une évolution dans la conception oresmienne du rapport du laïc à la science spéculative. Une telle évolution est théorisée dans une glose du *Livre des Politiques* :

Pour aucunement declarer ceste matiere en passant sans reciter les raisons, opinions et autorités de pluseurs sains docteurs et pluseurs philosophes, je diray brièvement ce que de ce me semble. Premièrement, je di que les operations contemplatives sont quant est de soy plus parfaites et plus excellentes que ne sont les actives, tout pource que elles sont plus propres a entendement ou a ame humaine, et plus pure et plus fermes et plus delectables et plus par soi suffisantes et de choses ou vers choses tres parfaites ; ce est assavoir vers choses divines et meismement vers Dieu [...]. Secondement je di que non obstant ce que les operations de contemplation soient melleurs et plus dignes simplement quant est de soy [...] nientmoins l'en doit aucune foiz ou pluseurs lessier et cesser de contemplation pour ouvrer selon vie active et pratique. [...] Et donques la vie qui est mixte est la melleur. [...] Mes cestes mixtion est en mout manieres, et sont les uns plus contemplatifs, les autres moins, et les uns plus actifs, les autres moins, selon la difference de leurs inclinations et de l'ordenance de leur vie et de leur estaz ou offices.¹⁶

Oresme souligne encore la supériorité en soi de la spéculation en raison de sa perfection due à la noblesse de son objet (les choses divines), à la fermeté de ses méthodes et à son adéquation à l'entendement. Néanmoins, la mixité de la vie humaine faite d'action et de contemplation conduit à défendre que la vie mixte est la meilleure. A chacun donc de s'adonner à la contemplation et/ou à l'action, à proportion de ses capacités et de l'ordonnance de sa vie, c'est-à-dire des obligations qu'impose la communauté. La précision sur la notion d'office ou d'état indique bien qu'il y a une pro-

¹⁵ ORESME : *Livre de divinacions*, 51.

¹⁶ Nicole ORESME : *Le livre de politiques d'Aristote*. Published from the text of the Avranches Manuscript 223 With a Critical Introduction and Notes by MENUT, Albert Douglas. (= Transactions of the American Philosophical Society 60/6). Philadelphia: American Philosophical Society 1970, L. VII, c. 7, 285ab.

fession de philosophe comme une profession de gouvernant, mais cette distinction sociale est tempérée par l'introduction du critère de la capacité intellectuelle, qui légitime dès lors l'idée de mixité : les professions ne sont pas absolument étanches, et un philosophe peut prendre part à la vie pratique de la communauté, comme un prince peut s'adonner à la spéculation philosophique. Sans doute, on peut supposer qu'Oresme plaide pour lui-même puisqu'il a alors abandonné la vie des collèges pour celle des cours royale et ecclésiastique. Mais on peut surtout y voir une ligne de conduite pour les laïcs et notamment le premier d'entre eux. La science du prince (et des laïcs qui fréquentent la cour royale) est avant tout la politique qui est la meilleure des sciences humaines. En principe, donc, le prince et les laïcs ne devraient pas s'intéresser à l'astrologie, dont Oresme précise qu'elle est à la fois merveilleuse (*admirabilia*), puisqu'elle a des objets divins, et superflue (*superflua*), car elle n'est pas nécessaire à la vie mondaine :

Teles sciences speculatives comme du ciel et des Intelligences sont dites superflues pour ce que il ne sont pas neccessaires a vie mondainne ; et merueilleuses car ilz passent communs engins ou entendemens et forces, car il requierent grand diligence ; et divines quant a la partie qui parle de Dieu et des substances incorporeles.¹⁷

Néanmoins, le prince qui en a les capacités, à savoir bon entendement ou « noble engin » peut, dans ses moments de loisir, s'intéresser de façon secondaire et assez générale à l'astrologie spéculative. Une telle position était exprimée par Oresme dès le *Livre de divinacions*, où il soulignait que le prince devait d'abord s'adonner à la science politique, mais que la science spéculative lui était autorisée à titre de délasserement, dans ses moments de récréation, si sa condition intellectuelle le lui permettait :

Par quoy il me samble que la principale estude du prince doit estre gouverner son peuple par la science de politiques et par le bon conseil de plusieurs gens loyaux qui a la manière des anciens Rommains pansent plus du bien commun que d'acquérir richesses et vains honneurs. A telles choses doit le prince veillier et labourer, mais bien est verité que, aussi l'arc vault mains d'estre trop longuement tendu, il convient que le prince ait aucune recreacion et aucun honneste esbat qui li soit repos. Et quant il est de noble engin a li appartient bien savoir d'astrologie et d'autres bonnes sciences aucunes bonnes conclusions, si comme la disposicion du ciel, du monde, du nombre, de la quantite, de la figure, et des mouvemens des corps du ciel, et de telles choses, qui sont bonnes et delectables à savoir. ¹⁸

¹⁷ ORESME : *Le livre de éthiques d'Aristote*. Publ. from the text of ms. 2902, Bibliothèque Royale de Belgique with a crit. introd. and notes by MENUT, Albert Douglas. New York : Stechert, 1940, L. VI, c. 8, g. 8, 343.

¹⁸ ORESME : *Le Livre de divinacions*, c. 13, 102-104.

Ce même thème de l'ouverture de l'astrologie spéculative à un public plus large que celui strictement universitaire est repris dans le prologue du *Traitié de l'espère* :

La figure et la disposition du monde, le nombre et ordre des elemens, et les mouvemens des corps du ciel appartiennent à savoir a tout homme qui est de franche condition et de noble engin.¹⁹

Ici, Oresme est encore plus clair sur le destinataire, qui doit répondre à une double condition, l'une naturelle (le « noble engin »), l'autre sociale (la « franche condition » qui constitue une ouverture au-delà des seuls nobles de la cour). Il y a ainsi une ouverture limitée de la spéculation aux laïcs, sous la direction des clercs qui doivent adapter la science naturelle à ce nouveau public. Il faut donc identifier quel type de science est ainsi promise aux laïcs.

QUELLE SPÉCULATION POUR LES LAÏCS ?

Nicole Oresme a écrit deux ouvrages en langue vulgaire qui sont directement liés à la science spéculative, à savoir le *Traitié de l'espère* et le *Livre du ciel et du monde*. Le premier est une adaptation du *De sphaera* de Jean de Sacrobosco, le second une traduction glosée du *De caelo* d'Aristote. Chacun de ces deux ouvrages avait fait l'objet de questions dans le cadre de l'enseignement universitaire de Nicole Oresme. La comparaison systématique entre les *Questiones de Spera* et le *Traitié de l'espère* n'a, à ma connaissance, pas été réalisée, et pour cause puisque dans les *Questiones de Spera*, le texte de Jean de Sacrobosco est surtout prétexte à examiner le statut des concepts mathématiques utilisés en géométrie, alors que le *Traitié de l'espère*, organisé en chapitre, en est davantage un résumé²⁰. En revanche, les *Quaestiones de Caelo* et le *Livre du ciel et du monde* ont été comparés par E. Grant et S. Caroti qui arrivent à des conclusions assez différentes²¹. Dans la mesure où le *Livre du ciel et du monde* est la dernière production intellectuelle d'Oresme, il faut y revenir afin de déterminer quel type de science Oresme y développe.

¹⁹ ORESME : *Traitié de l'espère*, 95.

²⁰ Voir LEJBOWICZ, Max : *Nicole Oresme et les voyages circumterrestres ou le poème entre la science et la religion*, in : Archives d'histoire littéraire et doctrinale du moyen âge 55 (1988) 99-142 : 100-112.

²¹ GRANT, Edward : *Nicole Oresme, Aristotle's On the Heavens and the Court of Charles V.*, in : SYLLA, Edith/MCVAUGH, Michaël Rogers (éd.): *Texts and Contexts in Ancient and Medieval Science. Studies on the Occasion of John E. Murdoch's Seventieth Birthday*. Leiden: Brill 1997, 187-207 ; CAROTI, Stefano : *Nicole Oresme : dalla questio alla glose. La presenza del dibattito universitario nelle glosse di Le Livre du ciel et du monde*, in: BRAY, Nadia/STURLESE, Loris : *Filosofia in volgare nel medioevo*. Atti del convegno della società italiana per lo studio del pensiero medievale, Lecce, 27-29 settembre 2002. FIDEM : Louvain-la-Neuve 2003, 155-190.

Le statut du Livre du ciel et du monde

Edward Grant a, le premier, tenté une comparaison des deux commentaires, latin et français, du *De caelo*. Cette comparaison le conduit à un jugement équilibré, puisque d'un côté il admet que, dans certains cas, Oresme a réduit la technicité de son propos (par exemple, sur le problème du minimum et du maximum d'une puissance), de l'autre il reconnaît que certains développements sont bien plus développés et complexifiés dans la version française, notamment sur la question de la pluralité des mondes, et plus généralement sur les thèmes qui impliquent la toute-puissance divine. Grant en déduit que la critique d'Aristote est plus développée dans son œuvre tardive et qu'elle traduit une adhésion plus forte à la foi catholique, au détriment de l'argumentation strictement naturelle²². Stefano Caroti a raison de souligner que toute l'argumentation de Grant est viciée par le thème du prétendu scepticisme fidéiste de Nicole Oresme²³. Pour ce qui nous intéresse, il nous suffira de noter que Grant élude, finalement, la question du public d'une telle œuvre. Tout en soulignant que certains courtisans avaient été formés à l'université de Paris, il admet que le niveau de technicité de l'œuvre la rend difficilement compréhensible. C'est précisément cette technicité qui conduit S. Caroti à soutenir que le *Livre* n'était pas réellement destiné à un public laïc, mais à un public au moins formé à l'université et qui fréquentait la cour. S'il concède, dans certains cas, une moindre technicité du *Livre*, en particulier sur les questions ontologiques, S. Caroti n'en souligne pas moins plusieurs aspects qui rendent l'ouvrage inintelligible à des laïcs qui n'auraient reçu aucune formation universitaire. Il souligne en particulier le recours à certains outils sémantiques, aux renvois internes à des œuvres strictement scolastiques, au maintien de textes latins non traduits au sein des gloses²⁴.

Il faut, sans aucun doute, concéder que le *Livre* n'est pas une œuvre de vulgarisation qui pourrait permettre, au moyen d'une lecture cursive, d'acquérir un savoir astrologique spéculatif superficiel. Les laïcs ne peuvent donc pas être les destinataires exclusifs de cette traduction. Mais, il ne semble pas, pour autant, que l'on dispose d'arguments suffisants pour les exclure du champ des destinataires. Il y a, en fait, deux types d'arguments, qui permettent de soutenir que les laïcs font bien partie de ces destinataires, des arguments internes et des arguments externes. J'appelle arguments internes ceux qui sont liés au style même d'Oresme et qui dénotent une volonté de sa part d'adapter le savoir scolastique en le simplifiant.

²² GRANT : *Nicole Oresme, Aristotle's On the Heavens*, 205–207.

²³ CAROTI : *Nicole Oresme, dalla 'quaestio' alla 'glose'*, 158. E. Grant avait déjà défendu ce point de vue, hautement contestable, dans GRANT, Edward : *Jean Buridan and Nicole Oresme on Natural Knowledge*, in : *Vivarium* 31 (1993) 84–105. Je reviendrai dans un travail ultérieur sur le rapport de Nicole Oresme au scepticisme.

²⁴ CAROTI : *Nicole Oresme, dalla 'quaestio' alla 'glose'*, 168, 172, 178.

Certains de ces exemples sont mentionnés par S. Caroti, comme l'illustration de la différence des espèces au sein d'un genre par la différence entre les types de pommes (Pépin, blancdurel), qui ferait sans doute sourire un universitaire formé aux subtilités de l'arbre de Porphyre²⁵. A cela s'ajoute que, à plusieurs reprises, Oresme précise qu'il dispose d'une démonstration mathématique irréfutable qu'il ne prend la peine de présenter, comme si l'on atteignait là les limites du *noble engin* des laïcs²⁶. A l'inverse, la chose a été notée par les commentateurs, le *Livre du Ciel et du Monde* n'hésite pas à recourir à des exemples plus développés que dans les *Quaestiones De Caelo*, accompagnés de figures, et de référence aux fables païennes. Ainsi, Oresme met-il en scène un voyage circumterrestre²⁷ ; de même, une simple mention d'Atlas par Aristote devient l'occasion de développer une imagination d'Averroès sur le mouvement circulaire du ciel²⁸ ; enfin, la référence au livre de Josué (10, 10-13), confirmée par une fable païenne (Jupiter suspend le cours de la lune pour prolonger la nuit qu'il passe avec Almena)²⁹, atteste que Dieu peut suspendre la course du ciel.

²⁵ CAROTI : Nicole Oresme, *dalla 'quaestio' alla 'glose'*, 165.

²⁶ Voir par exemple, Nicole ORESME : *Le Livre du ciel et du monde*. Ed. MENUT, Albert Douglas and DENOMY, Alexander Joseph. Madison : The University of Madison Press, 1968, 196, 112-121 : « Et cecy est tout noctoire ou manifeste a ceulz qui sont exercités en geometrie. Et doit l'en savoir que les choses sont commensurables quat telle proporcion comme une a a l'autre puet estre trouvee en nombres. Et quant elle ne puet, les choses sont inconmensurables. Et que aucuns mouvemens du ciel soient inconmensurables, ce est plus vraysemblable que ne l'est l'opposite, si comme je monstray jadyz par pluseurs persuasions en un traitié intitulé De commensurabilitate vel incommensurabilitate motuum celi » ; *IBID.* : 394, 120-128 : « Et jousteste ceste ymaginacion, je faiz une autre raison au propos principal, car de ce que figure circulaire est la tres plus petite en la manière desus dite, il s'ensuit de necessité que elle est la plus contenant ou contentive et de plus grand capacité : Minima ergo capacissima et e converso. Car pour que la superficie a ne peut estre contenue en plus petite ligne que en circulaire, il s'ensuit que la ligne que la contient ou superficie equale ne pourroit tant contenir en autre figure, car se elle estoit autrement figuree, comment que ce fust, elle contendroit mendre superficie ; et tout ce pourroit estre ligierement demonsté par geometrie » ; *IBID.* : 484, 224-226 : « Et pour ce ay je autrefois declairé evidanment en un livret que je nommay Algorisme de proporcions et par demonstraison pure mathematique a laquelle nul ne pourroit par raison contredire ».

²⁷ Voir les analyses par Max Lejbowicz de ce poème du chap. 31 du livre II du *Livre du ciel et du monde*, dans LEJBOWICZ : *Nicole Oresme et les voyages circumterrestres*, 99-142.

²⁸ Voir ORESME : *Le Livre du ciel et du monde*, II, p. 300, 81 302, p. 94, 320, 110-122, p. 328, 66-330, 88 ; ORESME : *Questiones super De Caelo*, II, 4, 485, 82-487, 102. Voir DUCOS, Joëlle : *Goût de la science et écriture du savoir à la cour de Charles V*, in : BOHLER, Danielle (éd.) : *Le Goût du Lecteur à la fin du Moyen Age* (= Cahiers du Léopard d'or 11). Paris : Léopard d'Or Editions 2006, 227-243 : 238.

²⁹ Voir ORESME : *Le Livre du ciel et du monde*, 374, 384-421 : « Item selon la verité quant le soleil fu arresté au temps de Josué, tout le mouvement du ciel cessa, car autrement tout le ciel eust apres esté desordené, si comme chascun qui se entent en telles choses peut veoir clerement. [...] Item selon une ancienne fable quant Jupiter coucha avecques une appellee Almena, il doubla celle nuit et la fist durer ii nuiz. Et ainsi le mouvement du ciel cessa par l'espace d'une nuit. Et pour ce ne cessa pas generacion, car lors Jupiter engendra Hercules en celle femme Almena. Or est il ainsi que pluseurs de telles fables sont fondees sus aucune

Ainsi, le recours à l'imagination qui, pour le philosophe, est un outil qui permet de dépasser les limites de l'expérience de façon contrôlée, et éventuellement de découvrir de nouvelles vérités, en reste pour le laïc au niveau de *l'esbatement*³⁰, terme polysémique qui va du simple divertissement récréatif à l'exercice, entendu comme entraînement³¹. À côté de ces arguments stylistiques, en effet, on trouve ce que j'appelle des arguments externes, à savoir la déclaration d'intention de Nicole Oresme lui-même qui affirme explicitement destiner son texte à *l'esbatement* du lecteur laïc. En particulier, la conclusion de l'ouvrage, bien connue, revient sur ce thème :

Et pour animer, exciter et esmouvoir les cuers des jeunes hommes qui ont subtilz et nobles engins et desir de science, afin que il estudient a dire encontre et a moy reprendre pour amour et affection de verité, je ose dire et me fait fort que il n'est homme mortel qui onques veist plus bel ne meilleur livre de philosophie naturele que est cestui, ne en ebreu, ne en grec ou arabic ne en latin, ne en françois.³²

Oresme présente ici, indubitablement, l'esbatement comme le substitut laïc de la *disputatio* scolaire. Or, la récurrence de ce thème ne permet pas de l'écarter comme une simple *captatio benevolentiae* destinée au royal commanditaire. Il faut, au contraire, soutenir qu'il y a une véritable volonté de la part d'Oresme d'adapter la science du ciel en tenant compte d'une pluralité de lecteurs potentiels. Pour étayer cette affirmation, il faut revenir sur le projet intellectuel d'Oresme dans lequel s'intègre le *Livre du ciel et du monde*.

verité [...] Et semblablement l'en peut dire que ceste fable fu fondee sus la verité de ce que le mouvement du ciel cessa ou temps que Josué deffendoit la cité de Gabaon. [...] Or avons donques comment la verité de la sainte Escripiture est declaree et tesmoignie en ceste partie par la fable des poètes paiens, et telles confirmacions ou concordances loe et approuve saint Jerome en une epistre ad magnum oratorem urbis Romme ».

³⁰ ORESME : *Le Livre du ciel et du monde*, 166, 107–110 : « Une autre ymaginacion puet estre laquelle je weul traitier par esbatement et pour exercitation de engin, c'est a savoir que en un meisme temps un monde fut dedens un autre monde » ; p. 362, 164 : « Or me veul je esbastre a examiner ces consequences ».

³¹ ORESME : *Le Livre du ciel et du monde*, 500, 58–62 : « Selon autre translacion, il dist que par ce est acreue la vertu de nostre entendement, ce est a dire que entendement humain, qui se excercite et estudie en telles nobles questions, est par ce aussi comme eslevé et miex ordené et disposé a la cognoissance de plus hautes choses, si comme sont les choses divines » ; IBID. : 578, 232–235 : « Et ces xxiiii vers par iiii sisennes, je les veul ici reciter afin que ceulz qui ont noble engin se puissent excerciter a les exposer et entendre, car il ne contiennent rien qui ne soit pure verité ». Sur ce terme, voir par exemple le Dictionnaire du Moyen Français dans : <http://www.atilf.fr/dmf/>.

³² ORESME : *Le livre du ciel et du monde*, 730.

Le projet intellectuel de Nicole Oresme

A la fin du livre II du *Livre du ciel et du monde*, Oresme invite à relier ensemble son *Traité de l'espère* en un seul volume avec les deux premiers livres du *Livre du ciel et du monde* afin de produire « un livre de naturele philosophie noble et tres excellent ». De fait, d'ailleurs, au moins trois manuscrits ont réalisé ce souhait en rassemblant les deux ouvrages, notamment le manuscrit qui appartenait au Duc de Berry³³. Cela étant, le *Traité de l'espère*, lui-même, est rapporté par Oresme au *Livre de divinacions*. C'est donc à cet ensemble de textes qu'il faut revenir pour comprendre le but poursuivi par Oresme. En effet, comme le fait apparaître le tableau ci-dessous, à la fin du *Traité de l'espère*, Oresme reprend le même discours que celui qu'il avait tenu dans le *Livre de divinacions* : le prince ne doit pas s'intéresser à l'astrologie divinatoire, mais il peut, si ses capacités le lui permettent, et sans négliger les obligations de son office, s'intéresser à l'astrologie spéculative. Pour autant le souverain ne peut prétendre à une connaissance précise et complète de ce type d'astrologie. Il doit renoncer, en particulier, à toute démonstration mathématique, et par conséquent ne pas chercher à comprendre les parties les plus mathématiques de la science, comme la théorie des épicycles. En d'autres termes, il doit se limiter à l'astrologie spéculative et naturelle et renoncer à l'astrologie spéculative et mathématique³⁴. Le prince, et plus généralement le laïc, devra se contenter d'une connaissance par ouï-dire, connaissance qui est suffisante pour procurer du plaisir, sans réclamer un investissement excessif qui détournerait des charges liées à l'office.

Livre de divinacions

(Chap. 13, 102-104) Par quoy il me samble que la principale estude du prince doit estre gouverner son peuple par la science de politiques et par le bon conseil de plusieurs gens loyaux qui a la manière des anciens Romains pansent plus du bien

Traité de l'espère

(Prologue, 96) Je vueil dire en françois generalment et plenièremment ce qui est convenable a savoir a tout honne sans me profunder es demonstracions et es subtilités qui appartiennet es astrologiens.

³³ Voir ORESME : *Traité de l'espere*, 92.

³⁴ Sur la distinction des types d'astrologie, voir ORESME : *Livre de divinacions*, c. 2, 54-56 : « La premiere partie d'astrologie est speculative et mathematicque, tres noble et tres excellente science, et baillie es livres moult soubtilment et la puet on suffisamment savoir mais ce ne puet estre preceisement et a point si comme j'ay declaire en mon traictie de la Mesure des *Mouvements du Ciel*, et l'ay prouve par raison fondee sur demoustracion mathematicque. La seconde est speculative naturelle et est moult belle science et possible à savoir quant est de sa nature, mais on en scet trop peu mesmement car le plus des regles qui sont es livres sont faulses comme dit Averrois, et petitement ou nullement prouvees. [...] Et la tierce en trois manieres dessus dictes desquelles la premiere qui est des grans aventures du monde puet estre et est assez souffisamment sceue en general tant seulement ».

commun que d'acquérir richesses et vains honneurs. A telles choses doit le prince veillier et labourer, mais bien est verité que, aussi l'arc vault mains d'estre trop longuement tendu, il convient que le prince ait aucune recreacion et aucun honneste esbat qui li soit repos. Et quant il est de noble engin a li appartient bien savoir d'astrologie et d'autres bonnes sciences aucunes bonnes conclusions, si comme la disposicion du ciel, du monde, du nombre, de la quan-tite, de la figure, et des moumens des corps du ciel, et de telles choses, qui sont bonnes et delectables à savoir. Et les doit le prince apprendre par oir dire, par manière de simple narracion, non pas par curieuse inquisicion. Car il ne doit pas savoir les demonstracions de Ptholomee, ne travaillier a enquerir des planetes, ne etudier astralabes, ne telles choses, mesmement ou cas que ce li seroit peinne, ou que il en seroit en rien destroube du gouvernement publique

(Chapitre L, 272–273) Je vueil yci faire fin, car je ne vueil pas yci parler des epiciles ne des excen-triques des planetes, ne des autres fortes choses, pour ce que ce seroit trop longue chose, et qui ne seroit pas aaisié a traicter en françois souffisanment. Et il me samble qu'il vault mieulx s'en taire que parler en sans monstrier les causes et les neccessités pourquoy telles choses furent trouuees, et la possibilité et la manière comme il pevent estre. Item, mon propos n'estoit pas d'entrer plus avant en telles subtilités, ne de baillier astrologie en françois, mais tant seulement declairer grossement la disposicion en general de l'espere du monde, et ce que de ce est honneste a savoir a tout honme, et especial a prince de noble engin, fors tant qu'il n'en laisse nullement a faire chose qui apartiengne a son office ou son estat, et au gouvernement de la chose publique. Et s'il se vouloit profunder plus avant en la speculative des moumens, ce seroit curieuseté quant a lui, et chose ou il ne doit pas mettre son entente. Et s'il vouloit affectueusement savoir et enquerir quant a la pratique des jugemens des fortunes a venir, ce seroit chose neant certaine, impertinante a lui, et perilleuse quant a Dieu et au monde.

Dès les années 1360, donc, Oresme a clairement arrêté le projet d'écrire une astrologie spéculative adaptée à la fonction laïque. Et il ne fait aucun doute que la rédaction du *Livre du ciel et du monde* vient couronner un tel projet. Il faut donc se demander d'une part ce qu'est la spéculation pour Oresme, et d'autre part quel est l'apport de la philosophie naturelle, et en particulier de l'astrologie, à la spéculation.

Oresme revient sur le statut de la spéculation dans les gloses du *Livre des Ethiques* et du *Livre des Politiques*. De façon générale, Oresme définit la spéculation comme l'opération de l'entendement par laquelle on se tourne vers les choses divines. Plus précisément, il distingue la spéculation qui est ordonnée aux choses divines (c'est-à-dire qui donne un accès indirect à ces réalités), de la contemplation qui est appréhension directe de ces choses divines :

Il touche ici iii. manieres de meditations ou de pensees. Une est comme seroit de bien gouverner ou comment l'en doit faire justice ou aucune bonne oevre morale ; et est pensee pratique. L'autre est ordonnee a contemplation des choses divines, comme pensee de la nature des choses et de mathematiques ; et peut estre dicte speculative. La tierce est des choses divines et est dicte contemplative. Et en ceste est le repos et la perfection de entendement humain et parfaite felicité.³⁵

Conformément à la division du travail intellectuel qu'il défend, Oresme n'exclut pas la science pratique de la recherche de la félicité, mais il la subordonne nettement à deux formes de félicité liées à la spéculation au sens strict, à savoir la connaissance (directe ou indirecte) des choses divines. Dès lors, la vie mixte impose à la fois de pratiquer les bonnes œuvres morales et de rechercher la connaissance de ces choses divines. Comment le laïc qui a « noble engin » peut-il s'adonner sinon à la contemplation, du moins à la spéculation, et appréhender autant que possible les choses divines ? Oresme donnait des éléments de réponse à cette question dès 1366 dans le *Livre de divinacions*, en indiquant la triple finalité de la science du ciel :

La science du ciel a trois nobles fins. La premiere est avoir congnoissance de si tres belles choses car a ce est naturellement humain lignage enclin selon les philosophes. [...] Et Aristote dit ou Livre du Ciel et du Monde a ce propos que mieulx vault savoir bien d'une noble chose que grandement d'une chose plus vile, car selon les philozophes en la speculacion de telles choses est la perection naturelle d'entendement humain. La seconde et la plus principale d'astrologie est ce que elle donne grant aide a la congnoissance de Dieu le createur. [...] La tierce fin d'astrologie et la moins principal est congnoistre aucune disposicions de ceste basse nature corruptible presentes ou avenir.³⁶

La science du ciel est présentée, dès cette époque, comme la spéculation ordonnée à la connaissance des choses divines, dans la mesure où la connaissance du ciel rend possible la connaissance des Intelligences et de Dieu. On peut, dès lors, faire l'hypothèse que, du point de vue de Nicole Oresme, la science du ciel pourrait jouer le rôle de la métaphysique et de la théologie naturelle pour les laïcs. Une telle hypothèse permet de rendre compte des chapitres du *Livre du ciel et du monde* qui introduisent, au sein

³⁵ ORESME : *Le livre des politiques*, 284a.

³⁶ ORESME : *Le livre de divinacions*, 112.

du commentaire aristotélicien, des problèmes liés à la religion chrétienne. Il semble difficile d'y voir, comme E. Grant, une opposition entre théologie et philosophie, puisque, précisément, ces développements visent à montrer la convergence de la science du ciel et du dogme chrétien. Dès le premier chapitre du premier livre, Oresme prend prétexte de l'affirmation aristotélicienne que tout corps a trois dimensions pour introduire l'idée d'une connaissance naturelle de la Trinité. Au début du livre II, les développements d'Aristote sur l'éternité des cieux sont l'occasion de digression sur l'immensité divine, sur le sens de l'expression « Dieu est au ciel », et finalement sur le mouvement des anges. Enfin, le livre IV s'achève avec trois chapitres où le traducteur prend la parole pour s'interroger sur la nature et la localisation des corps glorieux et du corps du Christ. Or, Oresme précise le sens de la démarche qui l'anime dans un passage du livre II. Il s'agit d'utiliser l'astrologie et la philosophie naturelle pour expliquer les vérités de la foi :

Et ces choses je ay ici notees pour delclairier par philosophie et par astrologie une verité consonante a nostre foy et contraire a l'opinion d'Aristote ou Averroïz.³⁷

De la sorte, la partie spéculative et naturelle de l'astrologie peut conduire le laïc doté d'un noble engin à appréhender de façon plus claire un certain nombre de dispositions de la Révélation.

CONCLUSION

On peut donc conclure, avec une certaine probabilité, que l'œuvre spéculative en langue vulgaire produite par Nicole Oresme répond à un projet intellectuel pensé dès les années 1360, et avant même les commandes royales. Il s'agit pour Oresme de proposer à une certaine catégorie de laïcs une astrologie spéculative accessible malgré le manque de formation universitaire, et dans le cadre des contraintes imposées par les fonctions politiques. De la sorte, il s'agit, sans aucun doute, de lutter contre les dérives divinatoires de l'astrologie, mais il s'agit aussi, dans le cadre d'une théorie de la vie mixte, de mettre en place les conditions d'une spéculation adaptée aux laïcs. Ce type de spéculation est, alors, justifiée par sa contribution à la connaissance des choses divines et à une meilleure compréhension des dogmes de la religion. Pour autant, il ne fait aucun doute que les œuvres spéculatives en langue vernaculaire ne sont pas exclusivement destinées aux laïcs et qu'elles sont susceptibles d'une pluralité de niveaux de lecture. On peut, en effet, distinguer différents objectifs dans ces œuvres : à un premier niveau, Oresme ne vise qu'à donner une instruction assez générale aux laïcs fréquentant la cour, voire à la noblesse. En ce sens, le *Traité de*

³⁷ ORESME : *Le livre du ciel et du monde*, L. II, c. 2, 286–288.

l'espère pourrait être vu, par certains aspects, comme une notice d'utilisation de la sphère armillaire (ou « espère matérielle ») dont l'inventaire des biens de Charles V fait apparaître qu'il en possédait un certain nombre³⁸. A un second niveau, l'enjeu est celui de *l'esbatement*, c'est-à-dire à la fois de l'exercice intellectuel et du jeu. Mais cette récréation conduit à un troisième niveau qui est celui de la spéculation, voire de la contemplation en fonction des capacités de chacun.

On peut, dans ce cadre, reposer la question du destinataire de l'œuvre spéculative en langue vulgaire produite par Oresme. Sans doute, la technicité de certains passages de cette œuvre autorise à soutenir que seul un public universitaire pouvait en profiter pleinement, même si on ne voit pas trop pourquoi les universitaires seraient aller lire un texte en français, relevant en outre d'un genre littéraire qui n'était guère plus pratiqué à cette époque, à savoir la glose *ad litteram*. De façon générale, on peut admettre que toutes les références internes aux autres œuvres latines d'Oresme, et en particulier à celles relevant des mathématiques, étaient destinées à ce type de public, puisque les laïcs ont été explicitement exclus du champ des mathématiques, dans la classification des sciences proposée par le maître normand³⁹. Le second type de public, néanmoins, est sans aucun doute laïc. Oresme vise probablement une élite, celle des « citoyens », définis dans la *Politique* comme prenant part à la vie de la cité, et que l'on peut identifier avec une partie de la bourgeoisie et de la noblesse⁴⁰. Il s'agit de ces laïcs qui sont, par leur office, destinés à la vie politique, et dont les facultés naturelles pourraient, en outre, pour certains, autoriser une ouverture à la vie mixte, et à une forme de contemplation. On peut, cependant, formuler une troisième hypothèse, à savoir que Nicole Oresme, quand il écrit ces traités spéculatifs, construit un destinataire idéal, défini à la fois par son état laïc et son « noble engin », qui renoncerait à l'astrologie divinatoire pour se consacrer à la partie spéculative de cette science. Cette figure idéale de laïc jouerait alors le rôle d'idéal régulateur pour cadrer l'éducation des princes, et définir cet état de mixité fait de sagesse et de justice. On trouve une confirmation de cette hypothèse dans le *Livre des fais et bonne mœurs du roi Charles V* de Christine de Pisan, dont la perspective quasi-hagiographique est, également, de donner un modèle du roi qui exemplifie les vertus de justice et de sagesse⁴¹. Ce roi se caractérise par

³⁸ Voir par exemple, ORESME : *Traité de l'espère*, 115, 136, 159

³⁹ Il ne s'agit pas de dire que les laïcs au Moyen Âge ne pratiquaient pas les mathématiques, puisque les marchands italiens en sont un contre-exemple. Simplement, dans la construction idéologique de Nicole Oresme, les mathématiques dépassent le noble engin de ces laïcs.

⁴⁰ Voir GUENÉE, Bernard : *L'opinion publique à la fin du Moyen Âge*. Paris : Perrin, 119–120.

⁴¹ CHRISTINE DE PISAN : *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*. Ed. SOLLENTE, Susanne. Paris : Champion 1977. Sur Christine de Pisan, voir la contribution de Catherine König-Pralong au présent volume.

sa capacité à dissenter sur les arts libéraux et la philosophie, et par ses compétences en astrologie⁴². Cette capacité s'enracine dans un « subtilz entendement » qui lui ouvre la voie à cette vie mixte vantée par Oresme, puisque ce souverain est apte à concevoir toutes choses à la fois dans le domaine de la spéculation et dans celui de l'action⁴³. Ce que montre la convergence de Christine et Nicole sur la question de l'accès du roi, et plus généralement du laïc, à la science, c'est qu'il faut vraisemblablement renoncer à chercher un destinataire réel à ces œuvres pour en restituer la dimension programmatique. Il s'agit d'élaborer un programme éducatif qui bénéficie à la vie de la cité, programme au sein duquel la spéculation joue un rôle clé.

⁴² CHRISTINE DE PISAN : *Le livre des fais et bonnes meurs*, III, 4, p. 16 : « Povons dire nostre sage roy en science, dottrine et meismement es vii. ars liberaulx apri et entendent souffissement si que de toutes bien et bel sceust respondre et parler, et encore des haultes choses de philosophie comme d'astrologie, tres expert et sage en ycelle, c'est chose vraye, si que les poins en entendoit clerement, et amoit celle science comme chose esleue et singuliere ».

⁴³ CHRISTINE DE PISAN : *Le livre des fais et bonnes meurs*, III, 5, p. 20 : « Or regardons la subtilece de l'entendement de nostre prince, comment grandement s'estendi à comprendre et concepvoyr toutes choses, tant speculatives, comme ouvrables, lorsque les belles sciences estudioit, desquelles les termes savoyt plainement rapporter ez assemblées et congregacions des sages maistres et philosophes, parler de toutes choses si bien et si parfondement que nul ne le passoyt, et c'est chose manifeste, sceue et prouvée par gens dignes de foy qui ce tesmoignent ».